



## Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2022

---

Date et heure : Lundi 5 décembre 2022, 20h00  
Lieu : Halle Polyvalente, Sorens

---

**Présidence** : M. Damien Romanens, Syndic  
**Conseil communal** : MM. Steve Progin, Daniel Gilgen, Dominique Schmutz, Jacques Privet  
**Présents-tes** : 32 citoyennes et citoyens  
**Excusé/es** : Mme Elsa Gendre (Conseillère communale), Mme Natacha Rumo (Conseillère communale), M. Alain Bard, Mme Pascale Bard, M. Benoît Gex, M. Benoît Glasson  
**Secrétaire** : M. Benoît Monney

---

Monsieur le Syndic ouvre la séance à 20h00 et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et excuse l'absence de plusieurs citoyens. Pour la bonne marche de l'assemblée, M. Guillaume Chassot est nommé scrutateur.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 47 du 25 novembre 2022 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2022 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 116 et sur le site internet [www.sorens.ch](http://www.sorens.ch))
2. Foyer Saint-Joseph – Budget 2023
  - 2.1 Budget de fonctionnement
  - 2.2 Rapport de la Commission financière
  - 2.3 Approbation
3. Approbation du règlement des finances du Foyer St-Joseph
4. Commune – Budget 2023
  - 4.1 Budget de fonctionnement
  - 4.2 Budget d'investissements
    - a. Administration générale – Mise en place de la loi cantonale sur l'Archivage
    - b. Routes communales – Mise en place des mesures 30 km/h
    - c. Routes communales – Réfection de la route des Vernes
    - d. Entretien de la desserte de base en forêt non protectrice
  - 4.3 Délégation de compétence pour la vente des parcelles sur l'ancien terrain de foot
  - 4.4 Achat de la parcelle n° 2209 RF, propriété de M. Alain Comi
  - 4.5 Rapport de la Commission financière
  - 4.6 Approbation
5. Divers

***Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.***



## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2022

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié dans le journal communal Sorens Info n° 116 de juillet 2022, en version provisoire sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, *le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

## 2. Foyer Saint-Joseph / Budget 2023

### 2.1 Budget de fonctionnement

La parole est donnée à M. Bertrand Ansermot, Président de la commission administrative du foyer.

La population de la Gruyère a accepté le crédit pour la construction ou l'agrandissement des homes dans le district. Le processus peut avancer pour Sorens qui devrait mettre à l'enquête préalable la démolition du bâtiment actuel et le nouveau home en fin de l'année ou début 2023. Le bâtiment devrait être détruit en juillet 2024 et les résidents et le personnel devraient être transférés à Billens.

Il s'agit de tâches supplémentaires pour les cadres et le personnel d'organiser ce déménagement et d'examiner avec l'architecte le nouveau bâtiment qui comptera 81 résidents. Ces travaux sont supervisés par le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la commission de bâtisse.

Le budget a été établi sur la base de 39 résidents, bien que la capacité soit de 40 lits. La masse salariale des employés, les charges sociales ainsi qu'une partie de la formation sont prises en charge par l'Etat et les caisses maladies.

Les salaires pour le personnel d'exploitation ont subi une diminution de CHF 59'800.00 car un nouveau système de nettoyage sera mis en place en 2023 et demandera moins d'employés. Cependant, il ne sera pas nécessaire de licencier, car un employé part à la retraite et un autre va quitter son poste. Les salaires du personnel technique ont quant à eux subi une augmentation de CHF 20'640.00 car le Foyer va devoir faire appel à un chargé de sécurité.

Le budget aliments et boissons a été maintenu à CHF 165'800.00 avec un achat plus important de produits locaux. Les frais d'utilisation des installations diminuent de CHF 11'200.00 car les contrats d'entretien qui ne sont plus nécessaires sont annulés et les frais sur le bâtiment seront moindres.

Au final, le Foyer Saint-Joseph propose un budget de fonctionnement présentant un bénéfice de CHF 10'089.00.

M. Ansermot remercie la Directrice du Foyer Saint-Joseph, l'Infirmière Cheffe, la responsable de l'intendance et la cheffe de cuisine.



Désignation	Budget 22		Budget 23	
	Charge	Produits	Charges	Produits
<b>SALAIRES ET FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>3 421 834.00</b>		<b>3 438 141.00</b>	
SOINS	1 713 050.00		1 758 225.00	
ANIMATION	99 500.00		103 100.00	
ADM / Exploitation / autres	1 011 645.00		975 550.00	
CHARGES SOCIALES	521 139.00		514 522.00	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	76 500.00		86 744.00	
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>681 333.10</b>		<b>663 834.00</b>	
Médicaments, aliments et boissons	217 700.00		207 800.00	
Ménage, entretien et réparation du bâtiment	141 800.00		119 300.00	
Frais d'utilisation des installations	121 873.10		119 334.00	
Eau et énergie	60 000.00		70 000.00	
Frais d'administration et autres charges d'exploitation	139 960.00		147 400.00	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>4 132 849.00</b>		<b>4 112 064.00</b>
Taxes et locations logements des résidants		3 839 171.00		3 815 055.00
Autres produits de prestations aux résidants		32 400.00		44 700.00
Produits des loyers et intérêts du capital		100.00		100.00
Produits cantine / cafétéria		21 000.00		20 200.00
Total Produits de prestations au personnel et à des tiers		36 500.00		40 500.00
Contributions et subventions		203 678.00		191 509.00
<b>Totaux des charges et des produits d'exploitation</b>	<b>4 103 167.10</b>	<b>4 132 849.00</b>	<b>4 101 975.00</b>	<b>4 112 064.00</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>29 681.90</b>		<b>10 089.00</b>

## 2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Joël Grandjean.

Les charges projetées sont de CHF 4'101'975.00, dont une diminution de CHF 95'000.00 répartie à 90% sur la masse salariale, qui est à la charge du Service de la prévoyance sociale (SPS).

La principale cause de la diminution des recettes est à trouver du côté du taux d'occupation.

La commission financière remercie la direction et la commission administrative du Foyer et propose d'accepter le budget 2023 du Foyer Saint-Joseph.

## 2.3 Approbation

Aucune question n'étant soulevée, M. le Syndic passe au vote.

Acceptez-vous le budget de fonctionnement du Foyer Saint-Joseph tel que présenté ?

Résultat : **le budget de fonctionnement du Foyer Saint-Joseph est accepté par 36 voix pour et 1 abstention.**



### 3. Approbation du règlement des finances du Foyer Saint-Joseph

La parole est donnée à M. Bertrand Ansermot, Président de la commission administrative du foyer.

Les limites d'activation des investissements sont les suivantes :

- Bien mobiliers et immobiliers : CHF 5'000.00 ;
- Matériel LAmal : CHF 3'000.00 ;
- Biens de masse : CHF 20'000.00.

La limite de la compétence de la commission administrative se monte quant à elle à CHF 3'000.00 et cette dernière s'élève à 20% du crédit budgétaire, mais au maximum à CHF 20'000.00 pour le crédit additionnel et le crédit supplémentaire. Ces différents montants sont actuellement déjà appliqués.

Dès la construction du nouveau bâtiment, le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) gèrera la partie financière du Foyer Saint-Joseph.

La parole est donnée à M. Joël Grandjean pour le message de la commission financière. Le présent règlement ne fait l'objet d'aucun commentaire et la commission financière propose de l'accepter.

**René Tornare** demande par où passera la route d'accès au Foyer durant la démolition et la construction du nouvel EMS et si celle-ci ne dérangera pas les enfants des écoles.

**M. le Syndic** lui répond que la route sera la même que celle existante pour l'accès au Foyer et que la période ne sera pas idéale du point de vue du trafic mais que la situation sera gérée de la meilleure manière possible. Une parcelle sera notamment achetée à M. Alain Comi pour améliorer le passage. Ce point sera repris dans la suite de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic passe au vote.

Acceptez-vous le règlement des finances du Foyer Saint-Joseph tel que présenté ?

**Résultat : le règlement des finances du Foyer Saint-Joseph est accepté à l'unanimité.**

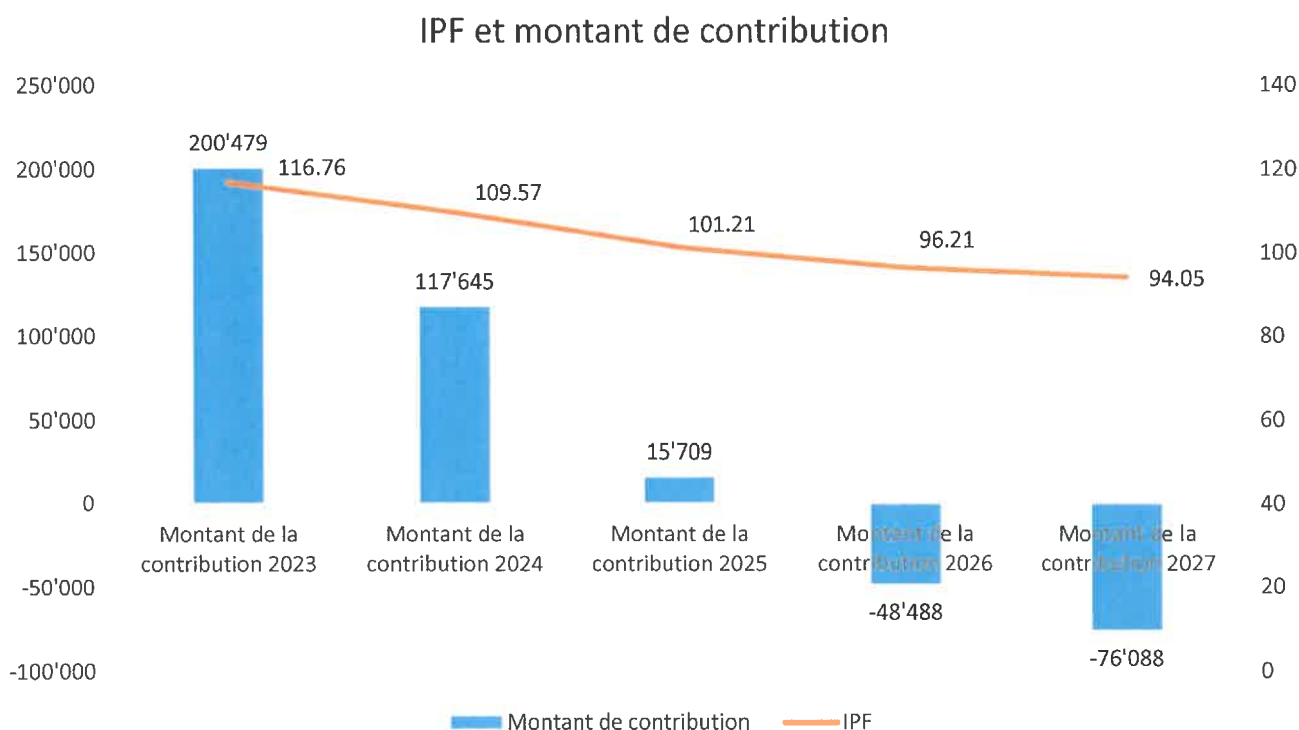
M. le Syndic remercie les membres de la commission administrative du Foyer Saint-Joseph, M. Bertrand Ansermot, Mme Valérie Portner, Mme Valérie Romanens et Mme Corinne Cotting. Il remercie également Mme Monique Haesevoets, Directrice du Foyer Saint-Joseph, ainsi que tout le personnel.



#### 4. Commune / Budget 2023

La parole est donnée à M. Dominique Schmutz. Il présente en premier lieu la planification financière de la commune sur les 5 prochaines années. Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations. La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Il s'agit d'une obligation légale, même si cela n'a pas été effectué l'année dernière à cause d'un chevauchement entre MCH1 et MCH2.

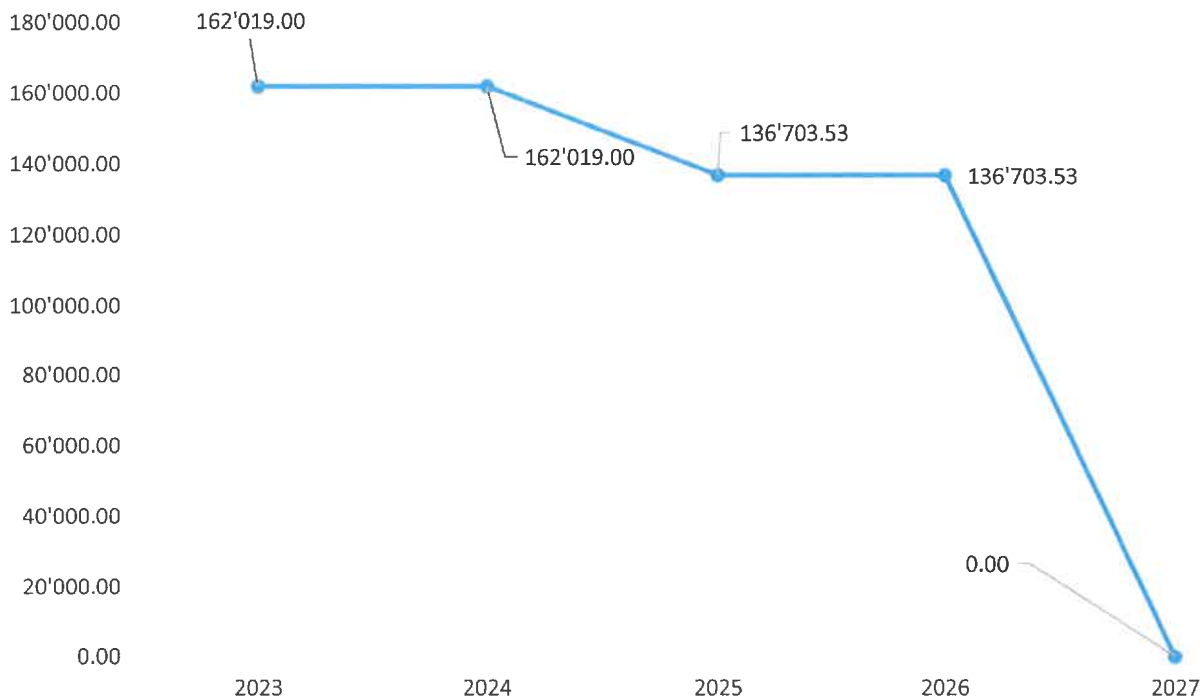
Les résultats reposent notamment sur une prévision de la péréquation financière pour les 5 prochaines années. Cet instrument définit les ressources fiscales potentielles prises en compte afin de mesurer les différences entre les communes et se base sur huit types d'impôts réguliers. Au vu de la baisse de l'impôt sur les personnes morales, l'indice de potentiel fiscal (IPF) tend à la baisse pour ces prochaines années avec comme corolaire que la commune de Sorens ne sera plus contributrice mais bénéficiaire de ressources. L'IPF est également pris en compte pour les contributions régionales.



En raison d'une réforme de l'impôt sur les personnes morales et afin de réduire l'impact sur les communes, le Canton a mis en place un instrument (RSF 631.21) permettant de bénéficier de contributions transitoires de soutien. Cependant, ce système prend fin au 31.12.2026.

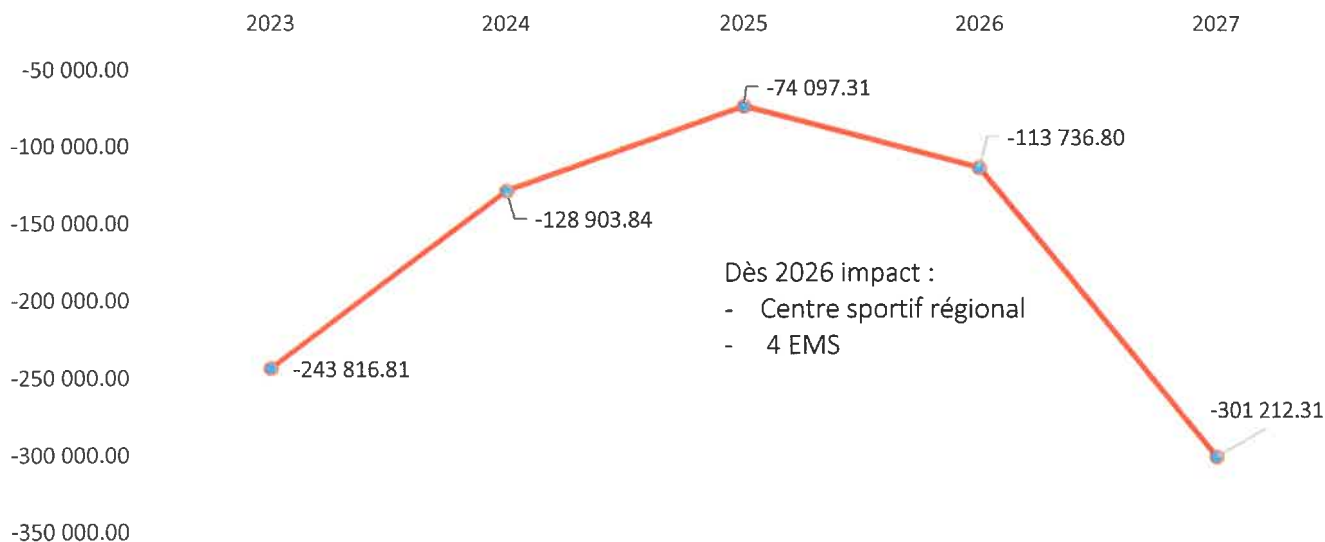


### Compensation pour l'impôt sur les personnes morales - Réforme fiscale



M. Schmutz présente ensuite les résultats financiers du compte d'exploitation pour les années 2023 à 2027. La réduction de l'IPF contribue à rétablir une situation approchant d'un résultat neutre vers 2025. Cependant, dès 2026, la situation sera à nouveau péjorée. Les raisons principales s'expliquent par l'application de nouvelles charges, notamment pour les EMS et le Centre sportif régional, et par l'absence de compensation de la réforme fiscale.

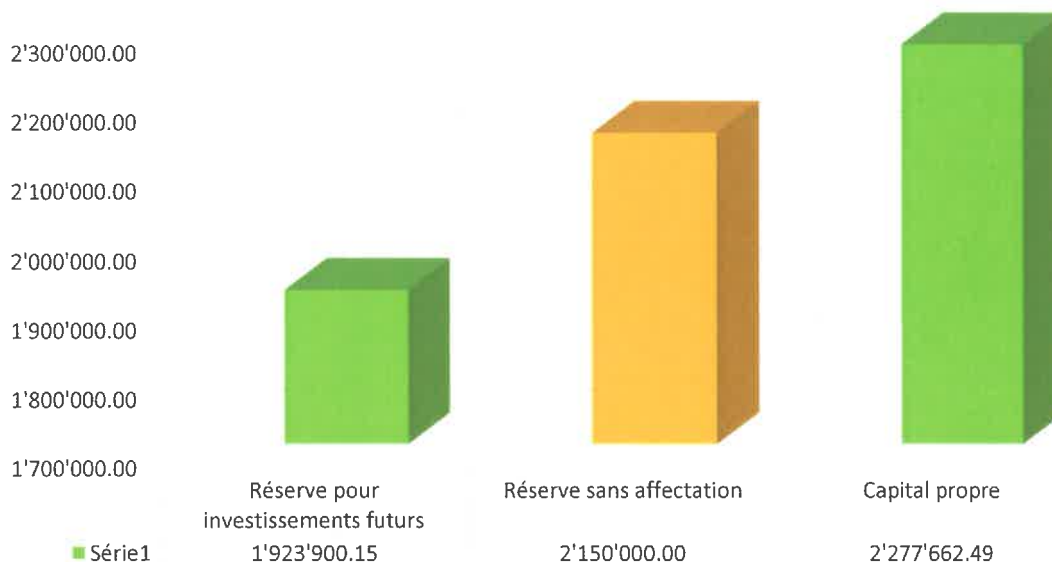
### Résultat de la planification financière 2023-2027 – Compte d'exploitation - Sorens





Le Conseil communal reste néanmoins serein, car cette situation était prévisible. C'est pourquoi, ces dernières années, les excédents dégagés ont servi à établir des réserves sans devoir toucher à l'impôt en général. Cependant, dans le nouveau modèle MCH2, les réserves ne sont plus admissibles. Dès lors, ces fonds seront réunis dans le Capital propre.

### Capital à disposition



#### 4.1 Budget de fonctionnement

M. Schmutz présente le budget de fonctionnement qui prévoit un déficit de CHF 243'816.81.

Budget de fonctionnement		Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	687'112.45	183'173.00	636'767.05	183'372.96
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS	126'320.65	39'000.00	132'254.78	52'000.00
2	FORMATION	1'804'644.86	224'529.23	1'792'491.61	216'970.64
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	172'504.15	107'000.00	152'884.55	107'000.00
4	SANTE	555'995.10	1'000.00	545'854.25	1'500.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	508'498.45		521'543.60	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	301'527.13	21'902.66	323'893.69	19'882.36
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	697'030.27	583'550.16	737'750.02	596'050.16
8	ECONOMIE PUBLIQUE	27'628.80	1'000.00	30'568.00	1'000.00
9	FINANCES ET IMPOTS	290'554.00	3'766'844.00	554'692.00	4'195'690.45
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT		5'171'815.86	4'927'999.05	5'428'699.55	5'373'466.57
PERTE			243'816.81		55'232.98





La diminution des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales représente à elle seule un manco de CHF 332'649.00. Les charges liées diminuent légèrement grâce à la baisse de l'IPF qui passe de 124.09 à 116.76.

M. Schmutz explique les points qui présentent un écart entre le budget 2023 et le budget 2022.

### **01 – Assemblée communale, Conseil communal**

2023 est une année de renouvellement des autorités fédérales, ce qui laisse présager des frais supplémentaires en matière d'organisation des scrutins y relatifs. En raison des travaux liés au nouvel EMS et à l'étude de faisabilité des appartements protégés, le nombre de séances de travail du Conseil communal est en augmentation.

### **02 – Administration générale**

En plus des dépenses récurrentes et usuelles, il a également été mis au budget :

- Mise en place de divers programmes informatiques essentiels au bon fonctionnement de l'administration ;
- Achat d'une imprimante multifonctions (CHF 7'200.00) ;
- Achat d'un ordinateur portable et de 4 écrans (CHF 4'000.00) ;
- Traitement des archives contre les moisissures (CHF 5'000.00) ;
- Mise en place d'un plan de classement des dossiers et des archives (CHF 8'000.00) ;
- Finalisation du nouveau site internet communal (CHF 14'000.00) ;
- Remplacement des luminaires dans le local de la société de musique (CHF 5'000.00).

### **Chapitre 1 - Ordre et Sécurité publics : + CHF 7'065.87**

La participation au Service des curatelles a augmenté d'environ CHF 6'000.00. En raison de la progression du nombre de dossiers à traiter, le service a dû engager un nouveau curateur.

L'Association Secours Sud Fribourgeois a décidé d'uniformiser la taxe d'exemption. Elle passera de CHF 200.00 à CHF 150.00 d'où une diminution des recettes de CHF 13'000.00.

### **Chapitre 2 - Formation : + CHF 4'594.66**

20-21 Cycle scolaire obligatoire : la participation au cercle scolaire, les coûts cantonaux liés à l'enseignement et les frais de l'accueil extrascolaire augmentent tandis que les charges du CO de la Gruyère diminuent (effet IPF).

### **Chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs : + CHF 19'619.60**

La participation à l'association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) a augmenté de CHF 8'306.10.





#### **Chapitre 4 - Santé : + CHF 10'640.85**

Le chapitre santé est principalement composé de charges liées sur lesquelles la commune n'a aucune marge de manœuvre. Malgré la hausse des coûts du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG), la participation de la commune de Sorens s'est stabilisée en raison de la diminution de l'IPF.

#### **Chapitre 5 – Prévoyance sociale : - CHF 13'045.15**

Structure d'accueil de la petite enfance : les subventions aux crèches et aux mamans de jour sont en diminution (- CHF 11'000.00). Dans cette estimation, le Conseil communal a pris en compte les coûts sur les trois dernières années.

#### **Chapitre 6 - Trafic et Télécommunications : - CHF 24'386.86**

Routes communales et génie civil : les travaux d'entretien ont été réduits pour 2023.

#### **Chapitre 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire : - CHF 28'219.75**

71 – Approvisionnement en eau : suivant les conseils de spécialistes, la commune devra procéder à l'élimination « d'un bras mort » dans la zone de la parcelle 1544.

74 – Corrections de cours d'eau : outre l'entretien courant, il a été prévu de poursuivre le nettoyage du ruisseau de Malessert.

76 – Lutte contre la pollution de l'environnement : pour 2023, les charges sont de type usuelles.

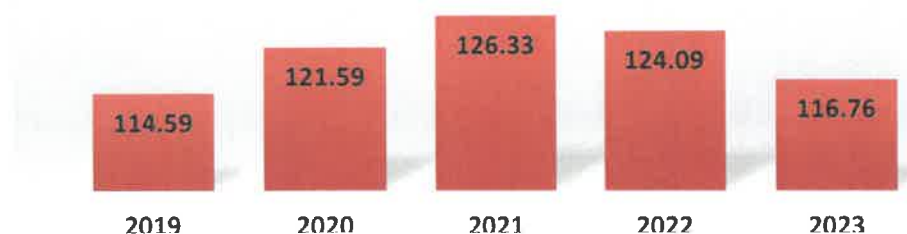
#### **Chapitre 8 – Economie publique : - CHF 2'939.20**

Sylviculture : les charges ont été ramenées aux coûts connus en 2022.

#### **Chapitre 9 - Finances et Impôts**

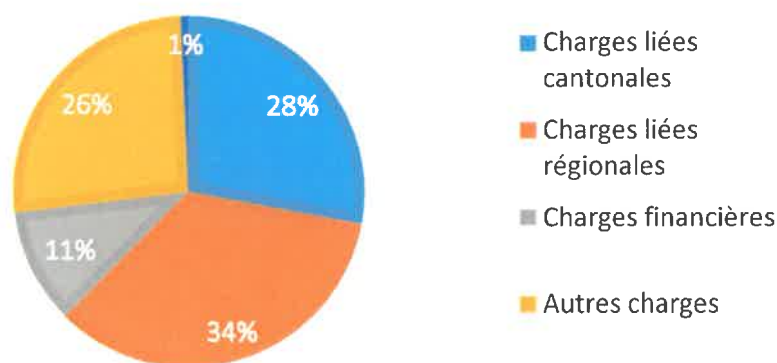
Selon l'usage, le calcul des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est établi avec la méthode préconisée par le Canton. D'autre part, au niveau cantonal l'estimation des recettes fiscales prennent en compte notamment les baisses retenues par le Grand Conseil pour 2023 entre autres les effets de la progression à froid. L'impôt sur les bénéfices des personnes morales est également à la baisse. La comparaison des charges et recettes 2023 et 2022 laisse apparaître + CHF 164'708.45 en raison de charges financières réduites pour 2023.

### IPF Sorens



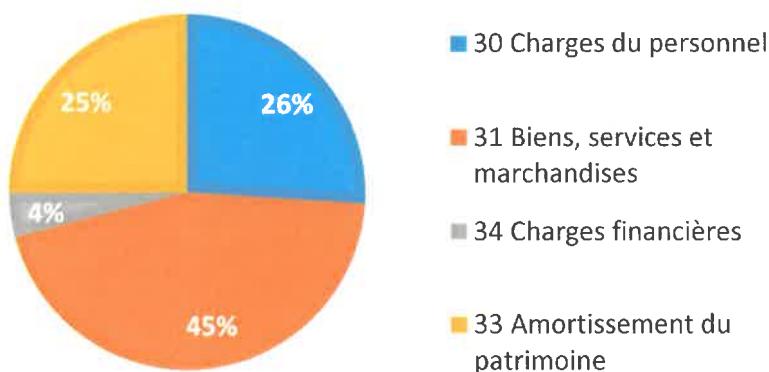


Les charges liées subissent une légère diminution en lien avec la baisse de l'IPF. Celui-ci était à la hausse jusqu'en 2021, car la commune avait fait d'importants bénéfices. Le système prend en compte la formation de l'impôt, qui va se réduire, tout comme l'IPF.



Les charges liées, régionales et cantonales, représentent plus de 60% du total des charges. Pas de changement notable par rapport à 2022.

Répartition des charges communales :



Répartition des charges communales pour l'année 2023 :

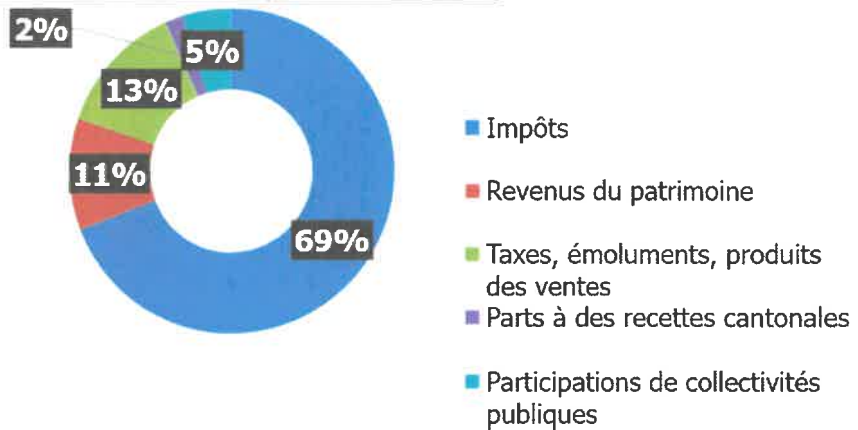
30 Charges du personnel :	CHF 487'838.00	(26%)
31 Biens-services et marchandises :	CHF 864'263.85	(45%)
34 Charges financières :	CHF 70'075.00	(4%)
33 Amortissement du patrimoine :	CHF 479'945.02	(25%)

Répartition des charges communales pour l'année 2022 :

30 Charges de personnel :	CHF 501'350.00	(26%)
31 Biens, services et marchandises :	CHF 847'693.10	(45%)
32 Intérêts passifs :	CHF 79'575.00	(4%)
33 Amortissements :	CHF 468'872.92	(25%)

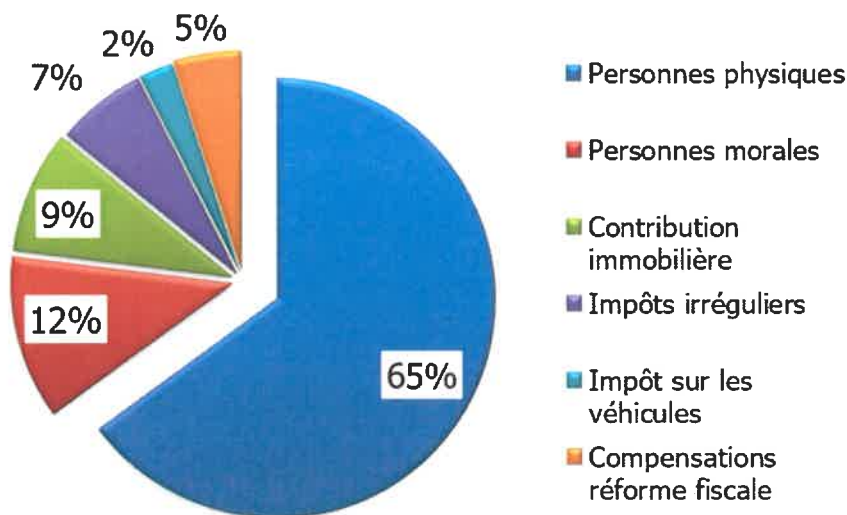


Provenance des recettes : CHF 4'445'959.00 hors imputations internes :



Impôts	: CHF 3'702'600.00	(69%)
Revenus du patrimoine	: CHF 494'115.00	(11%)
Taxes, émoluments, produits des ventes	: CHF 581'700.00	(13%)
Part à des recettes cantonales	: CHF 81'975.00	(2%)
Participations de collectivités publiques	: CHF 162'019.00	(5%)

Provenance de l'impôt : CHF 3'316'594.00 (CHF 3'744'870.45 en 2022) :

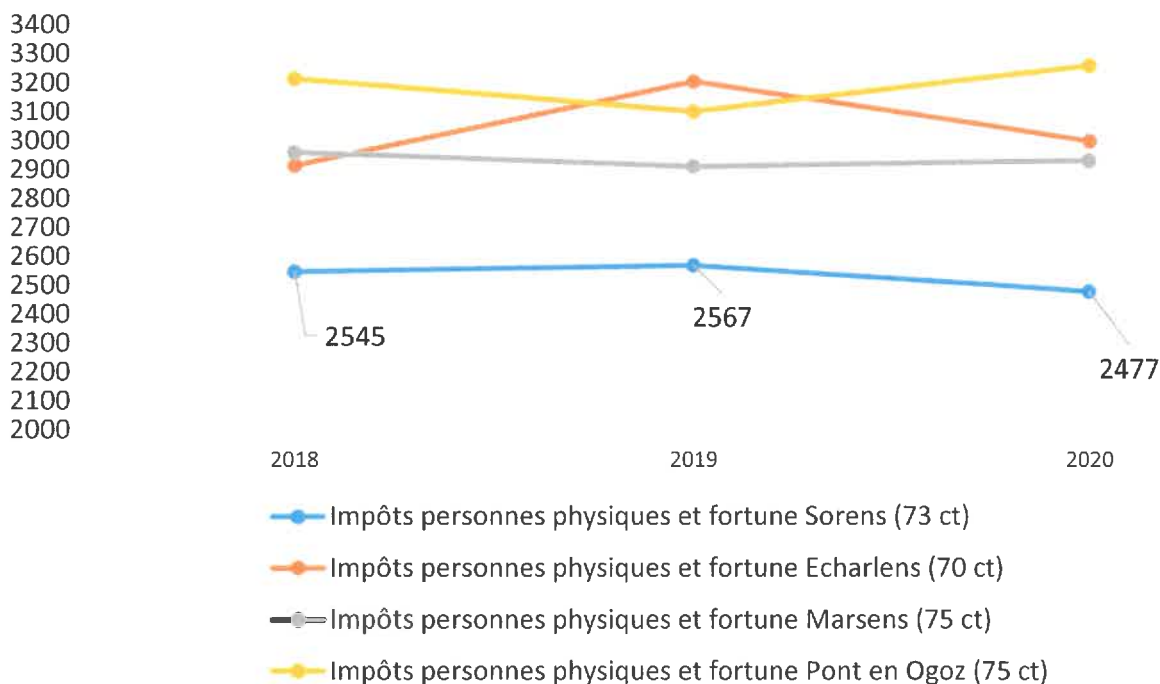


Il faut souligner la réduction de l'aide (fin de la compensation pour les cas de rigueur de la réforme fiscale) que le canton nous attribue dans le cadre de la réforme fiscale sur les entreprises :

- Personnes physiques 65% (61% en 2022)
- Personnes morales 12% (16% en 2022)
- Contribution immobilière 9% (7% en 2022)
- Impôts irréguliers 7% (idem en 2022)
- Impôt sur les véhicules 2% (idem en 2022)
- Recettes cantonales 2% (idem en 2022)
- Compensations réforme fiscale 5% (7% en 2022)



Statistique fiscale officielle pour les années 2018-2019-2020 :



Il s'agit du montant total divisé par le nombre d'habitants. La commune dépend beaucoup de l'impôt sur les personnes morales, avec un revenu imposable de CHF 31'000'000.00, ce qui est faible comparé aux communes voisines.

## 4.2 Budget d'investissements

### a. Administration générale – Mise en place de la loi cantonale sur l'Archivage

M. Le Syndic informe que selon le cadre légal en vigueur, la commune est priée de se mettre en conformité avec les exigences exprimées dans la loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch) ainsi que dans le règlement d'exécution de cette même loi jusqu'en juillet 2024. Les communes sont appelées à déposer d'ici là au Canton un tableau de classement et de gestion ainsi qu'un inventaire des archives historiques. La qualité historique des archives de Sorens est exceptionnelle. Plusieurs centaines de documents sont classés dans une caisse en bois, dont de nombreux parchemins du XIVE au XVIIIe siècle. L'inventaire de ces documents relèvera de nombreux renseignements sur l'histoire de la commune et de la communauté de Sorens.

Après la visite de spécialistes, la présence de micro-organismes a été révélée sur de nombreux documents des archives historiques dans le dépôt de l'école primaire. Tous ces documents doivent dès lors être nettoyés avec un soin particulier et vont nécessiter une analyse approfondie afin d'en déterminer le traitement à leur accorder. Les moisissures risquent de contaminer l'ensemble des archives et comme les documents atteints sont anciens et à forte valeur historique, leur traitement est indispensable. Ces champignons sont également néfastes pour la santé et peuvent provoquer des nausées ou maux de tête.

Les étapes suivantes sont proposées :

- 1<sup>ère</sup> étape (intégrée au budget de fonctionnement car urgente) : traitement contre les moisissures (CHF 4'500.00, montant à confirmer après analyse préalable) et mise en place d'un plan de classement



harmonisé (CHF 8'000.00). Le fait que le classement ne soit pas transparent rend la recherche d'informations difficile et chronophage. L'amélioration du classement et de la gestion documentaire dans son ensemble favorisera la transversalité des activités entre le personnel et les autorités ;

- 2<sup>ème</sup> étape : investissement proposé pour le tri, l'élimination des documents sans valeur archivistique, la restauration, l'inventaire et le conditionnement des archives historiques ;

- 3<sup>ème</sup> étape (facultative) : mise en valeur des documents historiques par une publication ou une exposition. Cette étape n'est pas intégrée au budget 2023.

**Montant de l'investissement :** CHF 50'000.00. Amortissement à 10% et intérêt à 2% pour une charge annuelle de CHF 6'000.00.

### **b. Routes communales – Mise en place des mesures 30 km/h**

La parole est donnée à M. Jacques Privet qui précise au préalable que les zones 30 km/h ont pour objectif d'apaiser la rue grâce à un bruit diminué et une sécurité renforcée.

A la suite des différentes remarques des citoyennes et citoyens de Sorens, la Commune a examiné avec attention et en collaboration avec le bureau d'étude Team+, la circulation et la vitesse à divers endroits du village. Dès lors, le Conseil communal propose le passage à 30 km/h dans les quartiers suivants :

- Route des Versanes, jusqu'au bout de la route (Mise en place d'une signalisation avec totem. Marquage de la priorité de droite à analyser) ;
- Chemin de la Paix, sur tout le secteur (Mise en place d'une signalisation avec totem, en principe sans rétrécissement. Marquage 30 sur la chaussée. Marquage de la priorité de droite à analyser) ;
- Impasse de la Croix, sur tout le secteur (Mise en place d'une signalisation avec totem et rétrécissement si largeur suffisante. Marquage de la priorité de droite au carrefour) ;
- Cotagery, sur tout le secteur (Mise en place d'une signalisation avec totem et rétrécissement si largeur suffisante. Marquage de la priorité de droite au carrefour) ;
- Sur-la-Scie, sur tout le secteur (Mise en place d'une signalisation avec totem et rétrécissement si largeur suffisante. Marquage de la priorité de droite au carrefour) ;
- Plan-des-Marais, sur tout le secteur – la partie inférieure est plus délicate mais il ne serait pas logique de l'exclure de la zone 30 km/h (Mise en place d'une signalisation avec totem et rétrécissement si largeur suffisante. Marquage de la priorité de droite au carrefour).

Le bureau d'étude va également évaluer la possibilité de mettre en place une zone 30 km/h au centre du village, le périmètre n'étant pas encore clairement défini.

**Montant de l'investissement :** CHF 85'000.00. Amortissement à 5% et intérêt à 2% pour une charge annuelle de CHF 5'950.00.

### **c. Routes communales – Réfection de la route des Vernes**

M. Jacques Privet informe que le Conseil communal souhaite procéder à la réfection de la route des Vernes, soit depuis l'accroche de la route Principale à l'entrée de la forêt de laquelle débute le chemin des Sculptures. Celle-ci a été prévue dans le cadre de la planification d'entretien et réfection des routes communales établie par le bureau d'ingénieurs civils Sabert SA. Une réfection complète est prévue sur les 290 premiers mètres avec une





reprise des banquettes et la pose d'un nouveau tapis bitumineux sur les 310 mètres restants. Suite à une vision locale avec M. Nicolas Deillon, de Grangeneuve, secteur agriculture, M. Privet a reçu la confirmation que cette route peut être considérée à 100% pour un usage agricole et forestier. Ainsi, des subventions versées par les améliorations foncières pourront être perçues à hauteur de 57% des coûts totaux.

**Montant de l'investissement :** CHF 170'000.00. Amortissement à 2.5% et intérêt à 2% pour une charge annuelle de CHF 7'650.00. Le montant final de l'investissement sera réduit de la subvention.



#### d. Entretien de la desserte de base en forêt non protectrice

M. Jacques Privet explique que dans le cadre de la réfection de la desserte de base, une subvention à hauteur de 60% des coûts totaux est prévue. M. Alexandre Magnin, garde-forestier secteur Gibloux et le Conseil communal propose la réfection de deux secteurs : chemin des écoliers (longueur de 2'100 mètres) et secteur de la traversée du Riondi d'Est en Ouest (longueur de 760 mètres). Les secteurs concernés n'ont pas reçu d'entretien conséquent durant ces 20 dernières années. Il est désormais important de prévoir une intervention afin de garantir leur durabilité.

**Montant de l'investissement :** CHF 103'000.00. Amortissement à 5% et intérêt à 2% pour une charge annuelle de CHF 7'210.00. Le montant final de l'investissement sera réduit de la subvention.





## Rapport de la Commission financière

### Budget de fonctionnement :

La parole est donnée à M. Joël Grandjean qui en revient au budget de fonctionnement. Celui-ci a été réalisé par le Conseil communal et a abouti à un excédent de charges de CHF 243'816.81. La progression des charges liées est imputable à l'IPF et ce résultat n'est aucunement alarmant. Le fonds de réserve est suffisamment constitué pour prémunir la commune.

Les différences principales par chapitre relatives au budget précédent se situent sur les positions suivantes :

- + CHF 50'545.00 sur l'administration : organisation de scrutins, élections fédérales et travaux complémentaires de l'étude de faisabilité de réalisation d'appartements protégés / Site internet / Traitement et assainissement des archives ;
- + CHF 7'065.00 sur l'ordre et la sécurité publique : augmentation notable des frais de curatelle et diminution de la taxe d'exemption pour le service du feu ;
- + CHF 4'594.00 sur la formation : pas de commentaire ;
- + CHF 19'619.00 sur la culture, le sport et les loisirs : la participation a augmenté de CHF 8'306.10 ;
- + CHF 10'640.00 sur la santé : exclusivement des charges liées ;
- - CHF 13'045.00 sur les prévoyances sociales : exclusivement des charges liées ;
- - CHF 24'386.00 sur les transports et télécommunications : grâce au transfert de la Route Principale au Canton, l'entretien a pu être revu à la baisse ;
- - CHF 28'219.00 sur la protection de l'environnement et aménagement du territoire : élimination « d'un bras mort » sur la parcelle n° 1544 RF / Nettoyage du ruisseau de Malessert ;
- - CHF 2'939.00 sur l'économie publique : pas de commentaire ;
- - CHF 164'780.45 sur les finances et impôts.

L'établissement du budget est conforme aux instructions du Service cantonal des contributions (SCC) et n'apporte pas de commentaire de la part de la Commission financière. Cette dernière remercie M. Damien Romanens, Syndic, M. Dominique Schmutz, Conseiller communal en charge des finances et Mme Nathalie Hejda, administratrice des finances et propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement.

### Budget d'investissements :

M. Grandjean rappelle que la Commission financière doit analyser la capacité de la commune à assumer les investissements prévus. L'intégration de toutes les propositions faites par le Conseil communal est absorbable par le budget communal. La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les investissements présentés.

M. Le Syndic demande à l'assemblée si la parole est souhaitée. Comme cela n'est pas le cas, il propose de passer au vote.

Acceptez-vous l'investissement et son financement pour la mise en place de la loi cantonale sur l'archivage pour un montant de CHF 50'000.00 ?

### **Résultat :**

**L'investissement pour la mise en place de la loi cantonale sur l'archivage est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**





Acceptez-vous l'investissement et son financement pour la mise en place des mesures 30 km/h pour un montant de CHF 85'000.00 ?

**Résultat :**

**L'investissement pour la mise en place des mesures 30 km/h est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**

Acceptez-vous l'investissement et son financement pour la réfection de la route des Vernes pour un montant de CHF 170'000.00 ?

**Résultat :**

**L'investissement pour la réfection de la route des Vernes est accepté par 36 voix pour et 1 abstention.**

Acceptez-vous l'investissement et son financement pour l'entretien de la desserte de base en forêt non protectrice pour un montant de CHF 103'000.00 ?

**Résultat :**

**L'investissement pour l'entretien de la desserte de base en forêt non protectrice est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**

Acceptez-vous le budget global d'investissements 2023 tel qu'il vous a été présenté ?

**Résultat :**

**Le budget global d'investissement 2023 est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**

Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2023 tel qu'il vous a été présenté, avec un déficit de CHF 243'816.81 ?

**Résultat :**

**Le budget de fonctionnement 2023 est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**

#### **4.3 Délégation de compétence pour la vente des parcelles sur l'ancien terrain de foot**

La parole est donnée à M. Steve Progin.

Suite à la décision de l'assemblée d'engager CHF 45'000.00 pour l'élaboration d'un plan d'équipement de détail (PED) sur la parcelle n° 1383 RF de l'ancien terrain de foot, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs civils Sabert SA qui, en collaboration avec la Commission d'urbanisme, a étudié diverses variantes. Il ressort de l'étude que la configuration de la parcelle se prête mal à l'élaboration d'un quartier de villas dites



« traditionnelles », avec un accès routier individuel en surface. La solution retenue par la Commission d'urbanisme et le Conseil communal consiste en une utilisation rationnelle des surfaces avec un accès routier individuel sous-terrain. En surface, seuls des accès piétonniers seront disponibles. Dès lors, le Conseil communal propose de vendre l'ensemble de la parcelle, non aménagée, en fixant des règles strictes d'aménagement allant dans le sens du projet prévu : aucun véhicule en surface, aucune dérogation possible pour la distance aux voisins, unité architecturale, densification et si possible quartier écoresponsable. Dès l'obtention de l'accord de l'assemblée, le Conseil communal propose de contacter des entreprises régionales ayant la capacité de gérer et construire un tel lotissement en leur demandant de transmettre à la commune une offre et un projet. Après analyse, le Conseil communal estime qu'un prix à hauteur de CHF 300.00/m<sup>2</sup> est atteignable mais il vendra naturellement au meilleur prix.

Rapport de la Commission financière :

M. Joël Grandjean explique que le Conseil communal a informé la Commission financière des lignes directrices à l'aliénation de cette parcelle. Cette dernière estime qu'elle est très limitative pour le promoteur futur et préserve dès lors les intérêts des habitants et des contribuables de la commune.

M. Le Syndic demande si la parole est souhaitée.

**Mme Valérie Portner** demande des précisions quant au cahier des charges exigé pour le futur promoteur. Est-ce qu'il s'agira plutôt de maisons, ou d'immeubles ?

**M. Steve Progin** répond que la parcelle se situe en zone résidentielle à faible densité, ce qui ne permet pas d'avoir d'immeubles, mais plutôt des maisons ou lotissements groupés. Au vu de la volonté de densification, de la rareté des terrains et de la forme de la parcelle, il s'agira certainement de maisons mitoyennes. Le sous-terrain évitera des désagréments aux voisins par rapport au trafic.

**M. Eric Ropraz** demande si le prix de CHF 300.00/m<sup>2</sup> évoqué sera un prix minimal.

**M. Le Syndic** répond de manière positive.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic propose de passer au vote.

Acceptez-vous la délégation de compétence pour la vente des parcelles sur l'ancien terrain de foot pour un montant minimum de CHF 300.00/m<sup>2</sup> ?

**Résultat :**

**La délégation de compétence pour la vente des parcelles sur l'ancien terrain de foot pour un montant minimum de CHF 300.00/m<sup>2</sup> est acceptée par 32 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.**



#### 4.4 Achat de la parcelle n° 2209 RF, propriété de M. Alain Comi

La parole est donnée à M. Dominique Schmutz qui explique que la commune souhaite acquérir la parcelle n° 2209 RF, propriété de M. Alain Comi pour l'intégrer dans un Droit Distinct Permanent (DDP) à convenir avec le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) dans le cadre de la construction du nouvel EMS. Cela permettrait de garantir un accès sécuritaire durant la période des travaux et ensuite d'accéder à l'EMS. En effet, le passage est actuellement relativement étroit. En outre, si l'arrêt de bus TPF doit être revu suite aux modifications dudit accès, les coûts des travaux seront à la charge du RSSG.

Le prix proposé de CHF 55'000.00 (achat de la parcelle pour CHF 50'000.00 et frais d'achat pour CHF 5'000.00) pour l'achat de 122 m2 en zone Centre, avec un IBUS important, est considéré comme conforme au prix du marché. Le Conseil communal s'est déjà entretenu avec M. Comi qui a fait bon accueil à la proposition.

##### Rapport de la Commission financière :

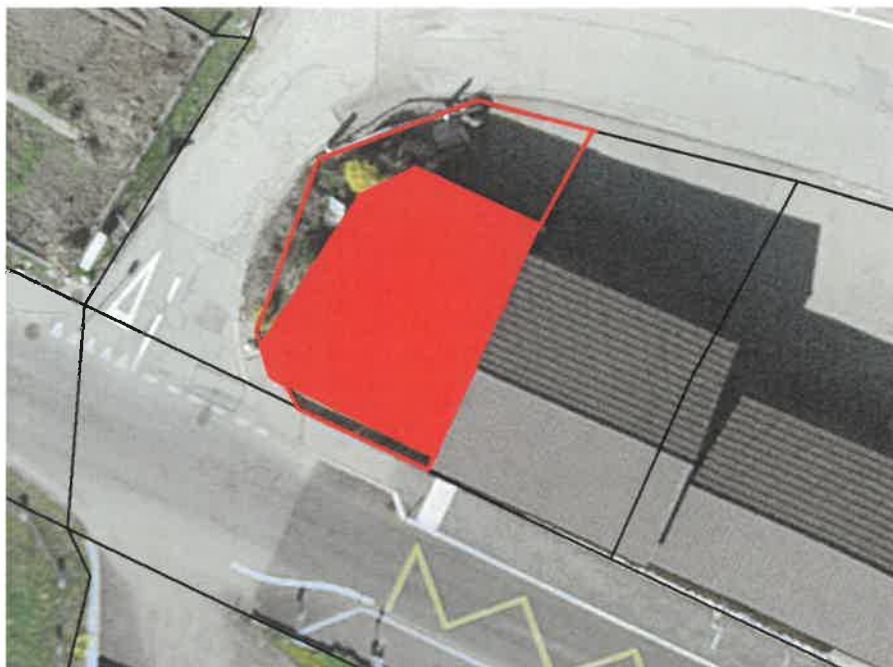
La parole est donnée à M. Joël Grandjean. La Commission financière estime qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de cet article afin de valoriser au mieux l'intégration du nouvel EMS.

M. Le Syndic demande si la parole est souhaitée. Comme cela n'est pas le cas, il propose de passer au vote.

Acceptez-vous l'achat de la parcelle n° 2209 RF, propriété de M. Alain Comi pour un montant de CHF 55'000.00 ?

##### **Résultat :**

**L'achat de la parcelle n° 2209 RF, propriété de M. Alain Comi est acceptée par 35 voix pour, 1 contre et 1 abstentions.**



## 5. Divers

### Nouvel EMS :

La parole est donnée à M. Dominique Schmutz pour présenter l'avancée du projet du nouvel EMS. A ce titre, il indique que lors de son rapport, M. Ansermot avait déjà résumé la situation précédemment et qu'il ne souhaite dès lors pas prolonger cet aspect. Il relève toutefois que lors du vote qui a eu lieu pour les 4 EMS, celui de Sorens avait été plébiscité par les citoyennes et citoyens. Il informe également qu'une convention établie avec le RSSG concernant le DDP sera présentée lors de la prochaine assemblée.

### Appartements protégés :

Le crédit voté le printemps dernier pour l'étude de faisabilité d'appartements protégés a convaincu le Conseil communal de poursuivre l'examen à travers un avant-projet. En fonction de son résultat, le Conseil communal décidera si un crédit de construction sera proposé à l'assemblée communale l'année prochaine. L'objectif serait de construire les éventuels appartements protégés en même temps que le nouvel EMS.

M. Schmutz informe que le Conseil communal et le RSSG inviteront les riverains de l'EMS pour une séance d'informations le 17 janvier 2023.

### Transports publics :

**Mme Valérie Portner** informe que des articles sont parus dans les journaux concernant l'intégration de la commune de Marsens à la réflexion du passage de la ligne Mobul au sein de leur village et demande si cela serait également possible de le faire pour Sorens. En effet, avec le futur EMS, le nombre de résidents va doubler et le personnel fortement augmenter. Il y aura également de nouveaux habitants dans les appartements protégés, créant un trafic plus important. L'amélioration avec le réseau Mobul pourrait également faire progresser la



qualité de vie, pour permettre notamment aux proches de rendre visite à leurs familles. Si cela n'est pas possible avec Mobul, il serait intéressant de voir avec les TPF si une intensification des cadences serait envisageable.

**M. Le Syndic** répond que le Conseil communal interpelle régulièrement les TPF, afin de leur demander si les cadences peuvent être augmentées. Concernant le réseau Mobul, il estime que la mise en place serait compliquée car Sorens n'est pas dans l'agglomération. Le Conseil communal se renseignera sur cette possibilité.

#### Reprise de la route Principale par le Canton :

**M. René Tornare** demande quand la route Principale sera reprise par le Canton. Il souhaite également savoir si la déchèterie sera supprimée et si le ramassage des poubelles et le déneigement seront toujours effectués malgré cette reprise. Il estime ensuite que la route de Pra-Genoud n'est plus en état et qu'il faudrait songer à l'entretenir. Enfin, il demande si le chauffage à distance montera à Sorens.

**M. Jacques Privet** répond que le Canton reprendra la route Principale en 2025. Le déneigement sera effectué par le Canton. M. Privet a profité de la vision locale de la route des Vernes avec M. Deillon pour lui montrer la route de Pra-Genoud. Ce dernier lui a confirmé que cette route était également en usage agricole et que la commune pourrait bénéficier des subventions des améliorations foncières à hauteur de 57% du coût total de sa réfection. M. Deillon proposait que ce projet soit intégré à celui de la route des Vernes et qu'un crédit d'investissement soit proposé lors de la prochaine assemblée communale. M. Privet souhaite que cette réfection soit effectuée prochainement.

**M. Steve Progin** informe qu'un groupe de travail est en cours avec les communes de Marsens, Echarlens et Riaz concernant un projet de nouvelle déchèterie, associée à la caserne des pompiers. Malheureusement le projet est actuellement bloqué car un couloir de faune pose problème. La question du ramassage des déchets est en cours dans le groupe de travail mais toutes les réponses ne sont pas encore claires.

**M. Le Syndic** revient sur le chauffage à distance et précise que la commune ne peut que difficilement agir quant à cette décision. Celle-ci interviendra de la part de Gruyère Energie SA. Le Conseil communal aurait également souhaité recevoir plus rapidement une réponse quant au chauffage à distance. Elle devrait cependant arriver en début d'année prochaine.

#### Agrandissement de la gravière de Grisoni-Zaugg :

**Mme Daphné Widmer** souhaite connaître la progression du projet d'agrandissement de la gravière chez Grisoni-Zaugg et se demande si celui-ci endommagerait la haie, la forêt et la rivière et perturberait la faune.

**M. Le Syndic** répond que le Conseil communal n'a pas encore reçu de nouvelles informations et que le projet est en corrélation avec l'acceptation du Plan directeur régional de la Gruyère. Dès lors, il n'a pas subi de modification pour l'instant. Le couloir de faune quant à lui ne devrait pas poser de problème car il se situe sous le pont de l'autoroute.

**M. Jacques Privet** précise que la forêt ne sera pas touchée par le projet, protégeant ainsi les animaux.

La parole n'est plus demandée et M. Le Syndic désire terminer cette assemblée par une pensée au jeune Noé Beaud et à sa famille tragiquement disparu à l'âge de 21 ans. Le Conseil communal transmet tout son soutien aux proches de Noé pour traverser cette douloureuse épreuve.





Assemblée communale ordinaire  
du 5 décembre 2022 – Sorens

En conclusion, M. Le Syndic remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation, les membres du Conseil communal pour leur engagement, la caissière Mme Nathalie Hejda, la préposée au contrôle des habitants, Mme Delphine Pythoud, le secrétaire communal, M. Benoît Monney ainsi que tout le personnel communal pour son implication dans l'organisation de l'assemblée communale. Il convie les citoyennes et citoyens au verre de l'amitié, leur souhaite une agréable soirée et leur transmet ses meilleurs vœux pour les Fêtes de Noël et la nouvelle année.

L'Assemblée est levée à 21h14.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

**Le Syndic**

  
**D. Romanens**

**Le Secrétaire**

  
**B. Monney**